

# Champ d'exercice de l'audiologie

Orthophonie et Audiologie Canada

## ÉNONCÉ DE L'OBJECTIF

Le présent document définit et décrit le champ d'exercice de la profession d'audiologie au Canada, et met en lumière le vaste éventail des activités et des services que les audiologistes accomplissent et offrent. Il s'agit d'une ressource informative pour les audiologistes, les orthophonistes, les autres professionnels de la santé, les organismes de réglementation, les agences gouvernementales, les assureurs tiers, les éducateurs, les consommateurs et le grand public.

L'audiologie est une profession dynamique et évolutive. Les activités exercées qui sont liées aux développements cliniques, technologiques et scientifiques émergents ne sont pas exclues de l'étude du champ d'exercice d'un audiologiste et pareilles innovations et avancées signifieront une révision périodique du présent document.

On reconnaît que les audiologistes peuvent restreindre leur pratique selon l'âge, le type de trouble ou l'intérêt. Le présent document sur le champ d'exercice ne constitue pas une liste exhaustive des activités. Les audiologistes sont éthiquement liés à la prestation de services cohérents avec leur compétence, leur éducation et leur expérience.

Les audiologistes qui travaillent dans des provinces et territoires réglementés doivent satisfaire aux exigences réglementaires pour exercer. Le présent document sur le champ d'exercice n'a pas préséance sur les règlements existants des organismes de réglementation provinciaux ou territoriaux, ni n'empêche l'interprétation ou la mise en œuvre de pareils règlements.

## DÉFINITION

Les audiologistes sont les professionnels de la santé de l'audition qui identifient, diagnostiquent et gèrent les personnes ayant une perte auditive périphérique ou centrale, des acouphènes, des troubles vestibulaires et de l'équilibre et d'autres troubles de la communication tout au long de la vie.

## EXIGENCES SCOLAIRES

Actuellement, un diplôme de maîtrise en audiologie (ou l'équivalent) est exigé pour l'entrée en pratique dans toutes les régions du Canada.

## RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Les audiologistes peuvent travailler seuls ou au sein d'une équipe interprofessionnelle, en collaborant avec les autres professionnels tels que les orthophonistes, les médecins (p. ex., les pédiatres, les oto-rhino-laryngologistes et les

génétiiciens), les infirmières, les éducateurs, les ergothérapeutes, les physiothérapeutes, les psychologues, le personnel de garde et les travailleurs sociaux, ainsi que les aides en santé de la communication. Les audiologistes offrent un vaste éventail de services cliniques et autres services professionnels.

### Les services cliniques

- L'évaluation de l'audition, des fonctions vestibulaires et de l'équilibre, ce qui peut comprendre le dépistage, l'identification, l'évaluation, le diagnostic et le counseling.
- L'intervention face aux troubles de l'audition, vestibulaires et de l'équilibre, ce qui peut comprendre la promotion, la prévention, le counseling, le traitement, la consultation, la gestion, la (ré)adaptation et l'éducation.
- La mesure chez le patient ou le client des résultats de ces services.
- La consultation avec et l'aiguillage vers les autres professionnels.
- Les domaines cliniques du service peuvent comprendre, mais sans s'y limiter :
  - les troubles de l'audition touchant les voies auditives périphériques et centrales;
  - les troubles du traitement auditif;
  - les acouphènes, l'hyperacousie et la misophonie;
  - les troubles vestibulaires et de l'équilibre;

et les impacts de ces états sur le quotidien.

- L'évaluation, la sélection, l'ordonnance, la recommandation, la prestation, la validation, la vérification, l'entretien et la création d'appareils auditifs et d'autres stratégies de suppléance et de ré(adaptation) auditive appropriées chez les personnes ayant une déficience auditive, un trouble du traitement auditif, une dysfonction de l'équilibre, des acouphènes et / ou des troubles connexes. Cela pourrait comprendre des implants cochléaires, d'autres dispositifs auditifs implantables, une technologie d'assistance telle que des systèmes MF, des classes de lecture de la parole, une thérapie d'habituation des acouphènes et une (ré)adaptation vestibulaire ainsi qu'une mesure chez le patient ou le client des résultats de ces technologies et stratégies.
- La surveillance intra-opératoire et l'évaluation des fonctions nerveuses crâniennes (p. ex., les fonctions des nerfs auditifs et faciaux).
- La prestation d'une (ré)adaptation auditive pour améliorer les compétences en écoute et en communication.
- La gestion du cérumen.
- Le dépistage du développement de la parole et du langage aux fins d'une évaluation auditive et / ou de l'identification des personnes qui ont d'autres troubles de la communication et qui peuvent nécessiter une intervention, et un aiguillage vers les orthophonistes, les éducateurs et les autres professionnels de la santé et / ou scolaires, au besoin.

## La prévention, la promotion et la défense des intérêts

- La prestation de services de prévention, de counseling et d'éducation aux patients ou clients, aux familles, aux proches aidants, aux autres professionnels et au public quant à tous les aspects des fonctions de l'audition et de l'équilibre.
- La promotion d'une santé de l'audition et de la communication optimale, la prévention de la perte auditive et la conservation de l'audition.
- La promotion de la profession d'audiologie.
- La défense des intérêts au nom des personnes ayant des troubles auditifs, des troubles de l'équilibre et d'autres troubles connexes, et des populations qui sont à risque.
- La défense des intérêts de la profession d'audiologie.

## La formation et la recherche

- L'enseignement, le mentorat et la formation des aides en santé de la communication, des étudiants et des autres professionnels.
- La formation universitaire et / ou collégiale liées aux troubles de l'audition, aux troubles vestibulaires, aux troubles de l'équilibre et aux autres troubles connexes.
- La recherche sur l'audition, les fonctions vestibulaires, l'équilibre et les autres domaines connexes.

## L'administration

- La gestion et la supervision d'employés, d'étudiants et d'aides en santé de la communication.
- L'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes (p. ex., le dépistage des troubles auditifs chez les nouveau-nés, l'audition en milieu scolaire, le dépistage et la conservation de l'audition en milieu industriel), des politiques, des lignes directrices et des normes.
- La conservation de la compétence et l'amélioration continue de la qualité.
- La gestion des cas et la coordination de la prestation des services.

## Les autres rôles et responsabilités

- L'évaluation et la gestion des milieux d'enseignement, les milieux de travail et les autres milieux.
- Les consultations auprès du gouvernement, de l'industrie et de la communauté.
- Les consultations auprès des commissions d'indemnisation des accidentés du travail, d'Anciens Combattants Canada et des autres assureurs tiers en ce qui a trait aux critères et à la détermination des

pensions / prestations aux personnes ayant une perte auditive et des troubles connexes. Cela peut exiger de remplir des formulaires fiscaux de l'Agence du revenu du Canada.

- L'évaluation de l'aptitude à occuper des emplois où l'audition est cruciale.
- Les consultations médico-légales, y compris l'audiologie médico-légale et les témoignages en tant que témoin expert.

## MILIEUX DE PRATIQUE

Les audiologistes travaillent dans divers milieux de santé et d'éducation, y compris mais sans s'y limiter :

- des hôpitaux;
- des agences de santé publique;
- des centres de santé communautaires;
- des écoles;
- des cabinets privés;
- des centres d'hébergement et de soins de longue durée;
- les domiciles des patients ou clients;
- des milieux industriels ;
- des fabricants d'appareils auditifs et d'implants cochléaires;
- des associations professionnelles;
- des organismes de réglementation;
- des universités et des collèges;
- des ministères gouvernementaux.

Les audiologistes peuvent également offrir les services par le moyen de la télépratique, le cas échéant.

Remarque : OAC reconnaît qu'il existe principalement deux professions de soins de santé qui évaluent l'audition dans le but de recommander, d'ajuster et de distribuer des appareils auditifs et autres appareils d'aides de suppléance à l'audition. Ces deux groupes, les audiologistes et les audioprothésistes qui ne sont pas aussi audiologistes (aussi appelés spécialistes d'appareils auditifs, vendeurs d'appareils auditifs), ont des champs d'exercices différents qui sont définis par leur formation, et par des distinctions au niveau de la réglementation.

OAC croit que ces deux professions doivent dispenser des services de soins de santé auditive dans le cadre de leurs champs d'exercices pour la population qu'ils desservent et que le public doit être informé des différences significatives entre les deux professions lorsqu'il est à la recherche de services de soins de santé auditive. Pour en savoir davantage, lire l'exposé de position d'OAC : [Différences entre les audiologistes et les audioprothésistes en matière de soins de santé auditive.](#)

## BIBLIOGRAPHIE

Académie canadienne d'audiologie. (2002). *Scope of practice*. Repéré à <https://canadianaudiology.ca/professional-resources/scope-of-practice/>

American Academy of Audiology. (2004). *Scope of practice*. Repéré à <http://www.audiology.org/publications-resources/document-library/scope-practice>

American Speech-Language-Hearing Association. (2004). *Scope of practice in audiology*. Repéré à <http://www.asha.org/policy/SP2004-00192.htm>

New Zealand Audiological Society Inc. (2009). *Scope of practice for audiologists*. Repéré à <http://www.audiology.org.nz/userfiles/file/pdf/Scope%20Practice%20Audios.pdf>

Orthophonie et Audiologie Canada (auparavant, l'Association canadienne des orthophonistes et audiologistes). (2004). *Évaluation et reconnaissance de la compétence clinique : Fondements de la pratique en audiologie et en orthophonie*. Repéré à <http://oac-sac.ca/ressources-professionnelles/biblioth%C3%A8que-de-ressources/%C3%A9valuation-et-reconnaissance-de-la-comp%C3%A9tence>

Orthophonie et Audiologie Canada. (2008). *Champ de pratique de l'audiologie*. Repéré à <http://oac-sac.ca/ressources-professionnelles/biblioth%C3%A8que-de-ressources/champ-de-pratique-de-laudiologie-au-canada>

Société internationale d'audiologie. (2004). *Curriculum in audiology*. Repéré à <http://www.isa-audiology.org/members/login.asp>

**RÉVISÉ :** le 29 février 2016